M-126 A/B

19 mars 2001

Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Paul Oberson, Pierre Losio, Olivier Coste, Mme Virginie Keller Lopez, M. Robert Pattaroni, Mmes Ruth Lanz, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, Michèle Ducret et M. Guy Dossan, renvoyée en commission le 15 novembre 2000, intitulée: «La Bâtie-Festival de Genève: quel bilan, quel avenir?»

A. Rapporteur de majorité: M. Georges Breguet.

La commission s'est réunie à plusieurs reprises (23 novembre 2000, 11 janvier 2001, 8 février 2001 et 22 février 2001 en relevée), sous la présidence de Mme Marie-France Spielmann. Les notes de séances ont été prises par Mme Marie-France Perraudin que le rapporteur remercie.

Introduction

Lors de sa séance du 11 mai 2000, la commission des arts et de la culture, présidée par M. André Kaplun, reçoit M. André Waldis, directeur de la Bâtie-Festival de Genève. Durant son audition, M. Waldis présente un projet écrit dont nous extrayons la citation suivante (page 29): «Le festival souhaiterait que soit créé un fonds spécial pour la création locale qui réglerait les rapports entre partenaires, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ce fonds ne prendrait pas des moyens donnés ailleurs. Il s'agirait de créer de nouveaux moyens en collaboration avec la Ville mais aussi avec des fondations, la Loterie romande et l'Etat, le cas échéant. Une demande formelle sera faite au Département des affaires culturelles (DAC) à l'issue de cette séance de commission.» Il est important de noter qu'au cours de cette même audition l'idée de passer des contrats de prestation entre la Ville et le festival est évoquée à plusieurs reprises. Le 16 mai 2000, lors d'une séance de la commission des finances, un commissaire demande le détail des comptes de la Bâtie-Festival de Genève afin de connaître le montant attribué à des spectacles faits par des artistes locaux et celui attribué à des artistes «étrangers». La réponse du DAC est distribuée à cette même commission des finances le 5 septembre 2000 (cette réponse figure en annexe 1, elle était accompagnée de documents qui ont été présentés à nouveau à la commission des arts et de la culture le 22 février 2001 et dont une sélection figure en annexe 5). Cette nouvelle demande de subventionnement de la part de la Bâtie-Festival de Genève, ainsi que son but affiché «pour la création locale», va très rapidement provoquer une tempête dans le microcosme des associations culturelles genevoises (pour en savoir plus se

référer aux documents consultés et plus particulièrement au numéro 229 de *Viva la musica*). Par la suite, un important groupe de conseillers municipaux, presque tous membres de la commission des arts et de la culture, déposeront une motion sur ce sujet dont l'entrée en matière sera acceptée par le Conseil municipal le 15 novembre 2000 qui renverra la motion pour étude devant la commission des arts et de la culture.

Rappel du projet de motion

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'établir un rapport sur l'évolution de la Bâtie-Festival de Genève, ses relations avec les partenaires culturels locaux et régionaux (associations et institutions), les missions que cette manifestation devrait assumer dans le paysage culturel régional;
– d'élaborer, si nécessaire, un contrat de prestation avec la Bâtie-Festival de Genève et d'en présenter le contenu au Conseil municipal.

Audition d'un motionnaire: M. Pierre Losio

M. Losio remercie les personnes qui ont signé cette motion. Même s'ils ne l'ont pas tous fait pour les mêmes raisons, ils ont tous, néanmoins, souhaité qu'un débat soit ouvert sur le sujet, étant donné l'importance des subventions versées pour cette manifestation et l'évolution de cette dernière. Il explique que la particularité de la Bâtie est la «transversalité» de ses manifestations et leur pluralité, contrairement à ce qui se pratique normalement: les manifestations sont ordinairement sectorielles. Ce festival a un fort impact du fait de sa programmation dans l'année, en automne au moment de la rentrée. Des spectateurs s'y rendent qui ne fréquentent pas nécessairement ce type de spectacles durant le reste de l'année. M. Losio explique ensuite qu'il est un des membres fondateurs du festival et qu'il a participé à sa programmation durant une douzaine d'années. Il était également présent lorsque la fête a quitté le bois de la Bâtie pour se dérouler en ville. Il a été l'un des instigateurs de ce changement. En ce qui concerne les artistes étrangers à Genève, il faut savoir que ces derniers étaient présents au festival dès le début, dans le but de servir d'émulation. Il est personnellement favorable à cette présence. Elle a été constante par la suite et le festival offre même, parfois, à certains artistes de résider pendant une courte période à Genève, pour un stage, par exemple. Le festival porte pour nom exact «festival annuel des associations culturelles genevoises» et par ce biais la manne publique est distribuée aux artistes locaux. Au fil des années, cependant, à partir du début des années 90, on a observé un éloignement de la création locale, ce que M. Losio regrette. C'est à la

suite de ce constat que la motion a été déposée. Il n'est pas question d'intervenir dans la programmation, mais il apparaît normal que, si une collectivité publique apporte un financement, cet argent bénéficie aux artistes locaux. Actuellement, cependant, sur le montant total de la subvention, 170 000 francs reviennent à des artistes locaux et 690 000 francs à des artistes invités. M. Losio n'est pas favorable à l'instauration de quotas, parce que les projets présentés changent chaque année, mais il souhaiterait qu'un signal politique soit donné. Il ne s'agit pas que d'une question de finances, mais aussi de relations entretenues par les responsables avec les milieux locaux. Le système des coproductions, d'autre part, dans lequel les initiateurs de projets doivent apporter leur propre participation financière pour pouvoir profiter d'un apport du festival n'est peut-être pas le bon. Le conseiller municipal relève le fait que l'argent versé par la Ville au festival ne se réduit pas à la ligne «Bâtie», mais que d'autres montants sont accordés sous les rubriques «Spectacles d'été» et «Echanges culturels». Des fondations participent aussi au financement et l'Etat a une ligne de subvention. Il verse aussi un montant sous une rubrique «Transfrontaliers». L'ensemble de toutes ces subventions correspond à environ 1 000 000 de francs chaque année. M. Losio remarque qu'il n'est cependant pas question pour lui de toucher à la ligne budgétaire. Il ne partage pas non plus les réticences de certaines personnes qui trouvent la programmation, avec son utilisation des nouvelles technologies, trop particulière. Il s'agit seulement de permettre aux intervenants locaux de bénéficier davantage du financement et de pouvoir mieux profiter de la grande visibilité du festival. Celui-ci est très efficace au niveau de sa promotion, de sa recherche de sponsors et de sa technique, qui est très professionnelle.

Une sélection des principales questions des commissaires à M. Pierre Losio, motionnaire

Q: En référence à l'audition des responsables du festival et à la demande de M. Waldis que soit créé un fonds pour la création locale pourvu d'un montant de 500 000 francs; quelle est exactement la signification de l'expression «création locale»?

R: M. Losio répond que le terme de «local» ne correspond pas au passeport genevois, mais qu'il qualifie des acteurs travaillant à Genève ou dans une proximité qui peut aller parfois sur le territoire suisse et sur la France voisine. En ce qui concerne le fonds proposé, il le perçoit plutôt comme une proposition censée calmer les critiques.

Q: Qu'entend-on par la définition de «création locale»? Est-ce les institutions et les associations, quelle que soit la nationalité de leurs membres, qui font un travail à long terme à Genève? Ces associations ne devraient-elles pas apporter de fonds propres pour pouvoir faire partie du festival? N'est-il pas hallucinant que

l'on puisse proposer la création d'un fonds, alors que le festival est censé soutenir lui-même les créateurs genevois? Y a-t-il a eu un glissement avec les années et est-ce que le mandat donné par la Ville est assez clair? Doit-on maintenant décider de ce que l'on veut dans le cadre de ce festival: une programmation de créateurs connus ou autre chose? Souhaite-t-on un minimum d'interactions entre le festival et les associations?

R: M. Losio explique que le festival était à l'origine la fête de ce que l'on appelle la culture «off» et qu'elle se déroulait dans des conditions d'inconfort maximal. Peu à peu, sans faire partie de la culture institutionnelle, ceux qui en faisaient partie sont devenus des créateurs reconnus: Théâtre du Loup, AMR, etc., et, pour acquérir une plus grande crédibilité, ils ont souhaité se produire en ville. Il s'agissait aussi de mieux montrer ce qui se faisait régulièrement comme travail à Genève dans ces domaines.

Discussion préliminaire de la commission sur le but de la motion, la méthode de travail et les auditions

Une discussion nourrie commence durant laquelle de nombreuses questions, suggestions, opinions, jugements sont formulés par les commissaires. De ce brainstorming ressortent les éléments suivants:

– Il faut faire une étude des buts de ce festival. Soit il soutient la culture locale, sans notion de passeport, soit il est une simple offre de spectacles. Le festival doit-il être une vitrine de la création genevoise? Les spectacles sont-ils exportés? Existe-t-il une réciprocité dans ce domaine?

– On ne parle pas vraiment de culture marginale, parce que les créateurs proposés tournent bien. Il ne s'agit pas non plus d'une véritable avant-garde, mais pas non plus de ce qui est proposé par le Grand Théâtre, par exemple. Les chorégraphes qui se produisent dans le cadre du festival sont connus à Genève et semblent être choisis selon un tournus. Les créateurs qui se produisent au festival ne sont-ils pas déjà vus ailleurs durant l'année? La rentrée d'automne est un moment particulièrement intéressant dans l'année, parce qu'elle permet de mieux faire connaître ce qui est organisé durant les mois qui suivent. Les associations souhaitent bénéficier de cette dynamique. Le problème est qu'il y a des associations qui n'ont pas de moyens pour produire une partie de leurs nouveaux spectacles. Personne ne souhaite faire que du «local»!

– Des spectacles sont ressentis comme des programmes alibi, par rapport à des projets plus pointus! Dans le domaine de la danse, les spectacles ne sont pas vraiment des références dans le domaine! Ce qui est proposé l'est plus pour se faire plaisir que pour faire voir ce qui se fait à l'extérieur! La Bâtie devrait

donner des moyens suffisants à des créateurs du lieu pour qu'ils puissent réaliser un projet. Ce qui sort toujours d'un même petit groupe est très vite démystifié!

– Qu'est-ce qui fait partie du festival, puisqu'il y a des spectacles qui continuent après la date de clôture, par exemple, ou qui sont proposés dans les mêmes lieux? Doit-on craindre l'aspect «pointu» des productions, la poudre aux yeux à la parisienne et les effets de mode? Faut-il craindre un saupoudrage financier? La Bâtie prend-elle vraiment des risques en ce qui concerne la création artistique? Il serait intéressant de voir combien d'associations se sentent délaissées!

– Il serait gênant que le DAC soit directif en ce qui concerne le programme, sous la forme d'un contrat de prestation, par exemple, mais il peut y avoir une politique définie, un cadre général de soutien! Comment les projets arrivent-ils au festival et quels sont ces projets? Sont-ils nouveaux ou ont-ils déjà été présentés? Le festival va-t-il parfois les chercher?

Après ce tour de table, la commission décide d'auditionner, dans l'ordre:

– M. Jean-Marc Darbellay, président de la Bâtie-Festival jusqu'en 1999;
– le comité du festival;
– la direction du festival.

Un courrier sera envoyé au Ric Rac, le rassemblement des institutions et associations culturelles genevoises, pour lui faire connaître le travail de la commission autour de la motion et lui demander s'il a des commentaires à faire.

Audition de M. Jean-Marc Darbellay, président de la Bâtie-Festival jusqu'en 1999

M. Darbellay relève qu'il voit d'un bon œil le dépôt d'une motion qui permet de faire le point sur une association qui existe depuis vingt-quatre ans et qui permet de se poser certaines questions. En tant que cofondateur de l'association, il explique que la Bâtie a été créée pour tenter de satisfaire à des besoins de reconnaissance, de lieux de travail et de répétition pour les artistes locaux et afin de regrouper les amateurs de ces différentes expressions. Avec le temps, la Bâtie a parfois répondu à des besoins différents, a connu des affrontements, mais a toujours fait preuve d'ouverture. Son mode de fonctionnement était à l'origine autogestionnaire et le festival a toujours appartenu à ceux qui l'organisaient. Il n'a pas toujours été personnellement d'accord avec les décisions prises et se félicite de cette ouverture. M. Darbellay explique que, longtemps, l'exécutif s'est confondu avec l'association, puis qu'il s'est professionnalisé. Le comité, constitué de 5-7 membres, était le porte-parole de l'assemblée générale. Certains pro-

blèmes se posaient du fait que l'employeur était aussi l'employé. Ce mode de fonctionnement, également un peu lourd dans son fonctionnement, a été modifié il y a cinq ou six ans avec l'engagement d'un directeur et la mise en place d'une direction artistique et d'une direction administrative. Une équipe fixe a aussi été engagée avec plusieurs temps partiels. Les membres du comité ne peuvent pas faire partie de la direction. L'association de la Bâtie participe cependant aux choix du festival. Les diverses associations genevoises ne font pas partie de l'association de la Bâtie en tant que telles. Leurs représentants ne représentent qu'eux-mêmes depuis l'origine. Depuis un an, avec un nouveau changement de statuts, la situation s'est encore clarifiée.

A la demande du rapporteur, M. Darbellay prend note du désir de la commission de recevoir les nouveaux statuts du festival (voir ces statuts en annexe 2).

Une sélection des principales questions des commissaires à M. Jean-Marc Darbellay

Q: La Bâtie était plus une association de soutien à la culture par le biais des artistes que sous la forme d'une sensibilisation destinée en premier lieu au public. Cette situation a-t-elle évolué?

R: Le festival a toujours été une action de soutien aux artistes, mais il a aussi toujours eu une option socioculturelle. Toutes sortes d'associations et d'artisans ont toujours été partenaires et, encore actuellement, le festival a une partie festive.

Q: Quels sont précisément les objectifs actuels de l'association et est-ce que ces objectifs sont clairement verbalisés par rapport aux artistes locaux?

R: Le festival s'intéresse toujours à tous les arts de la scène existant dans la région. Il n'existe cependant pas de notion de quotas, parce que la culture n'a pas de notion de patrie. Il est vrai aussi que la production sur place est limitée et qu'elle peut s'enrichir de ce qui se fait ailleurs. Les manifestations sélectionnées ont toujours été doubles à cet égard. Au moment où le festival a changé d'emplacement et s'est déroulé en ville et lorsqu'il a changé de moment dans l'année (de juin à l'automne), sa programmation a un peu changé.

Q: Quelles sont les relations entretenues avec les artistes locaux et est-il vrai que, selon certains calculs, il y aurait une nette baisse des productions locales?

R: Le débat a été constant à cet égard depuis la création. Des questions de personnes ont aussi joué un rôle et tout n'a pas toujours été facile. Il est clair aussi que le comité a des idées sur ce qu'il veut faire, parce que l'aspect festif ne suffit pas et parce qu'il faut donner un sens à une organisation.

Q: Quelle est la masse financière distribuée aux artistes locaux?

R: La masse d'argent dépend des années. L'assemblée générale a une influence sur la programmation et des pressions sont exercées par ailleurs. Le comité ne fait pas ce qu'il veut et, chaque année en automne après les spectacles, la manifestation annuelle est critiquée. Dès le début, le festival a été une importante source de rétribution pour les artistes locaux.

Q: Tout en admettant que la culture n'a pas de frontière, peut-on estimer qu'à partir du moment où il est question d'argent public une organisation subventionnée ne peut pas faire n'importe quoi? Il n'est effectivement pas question de quotas, mais est-il vrai qu'il y a eu une inflexion dans les choix des responsables, en dehors de la question du choix qualitatif? Est-il vrai qu'il y a eu, avec le temps, toujours plus d'artistes étrangers et que la manière de travailler avec les associations locales s'est dégradée? Lorsque l'on entend dire qu'il a fallu arranger les bidons depuis dix à quinze ans, peut-on se demander s'il y a des problèmes de relations avec le tissu associatif ou institutionnel?

R: M. Darbellay estime qu'il ne lui appartient pas de dire si la Bâtie a failli ou non. Il remarque seulement que la programmation a toujours été houleuse et que les organisateurs ont toujours été traités de mauvais coucheurs. La Bâtie et l'AMR ont pourtant permis, d'une certaine manière, qu'il ne se passe pas à Genève ce qui s'est passé à Zurich au niveau de la contestation de rue. Si des associations se sentent actuellement bannies qu'elles le fassent savoir.

Q: Est-ce que l'objectif de rassembler la population lors du festival a été abandonné? Le festival est-il devenu une grosse machine?

R: Lorsque le festival a quitté le bois de la Bâtie c'était aussi parce qu'il était devenu une trop grosse machine. Les responsables veillent toujours à ce qu'il ne devienne pas cette grosse machine et ils ont réduit l'ampleur de la programmation à plusieurs reprises. Ils ont aussi veillé à ce que le festival ne dépasse pas quinze jours. En ce qui concerne l'objectif, on a aussi voulu faire autre chose, comme n'importe quelle organisation qui se développe.

Q: Le festival va-t-il chercher des têtes d'affiches ou les spectacles à l'extérieur ou les organisations viennent-elles vers lui?

R: La Bâtie n'a pas les moyens de faire venir des têtes d'affiches et les deux cas de figure existent. Les responsables recherchent aussi des productions selon des thèmes et sont à la quête de foyers de création.

Q: Est-ce que les bars comme le Satori sont aussi de la culture? L'importance prise par ce bar et celui qui a suivi n'est-elle pas due à l'éclatement des lieux?

R: Il y a toujours eu des bars dans des fêtes de ce genre, notamment parce qu'ils peuvent amener des spectateurs. Lorsqu'il y a eu une déviation vers un trop grand développement du bar, les responsables ont cassé le système. D'autres bars sont aussi proposés dans les divers lieux, entre autres parce que l'on ne peut pas mélanger tous les publics.

Q: Quelle est la définition précise de l'objectif culturel de la Bâtie? La politique de l'origine du festival, qui était de soutenir l'activité culturelle genevoise, est-elle toujours au centre des préoccupations?

R: Le festival cherche à proposer des spectacles qui encouragent la réflexion et, si possible, à être transdisciplinaire. Chaque année, il cherche à répondre au désir de connaissance du public pour ce qui se fait et cherche à faire se rencontrer les artistes et les publics. Au début de la Bâtie, il y avait une recherche de survie qui n'est plus nécessaire maintenant, puisque les acteurs culturels genevois sont en meilleure situation. Ils sont reconnus, peuvent s'exprimer et le ministère est à leur écoute. L'association de la Bâtie est révélatrice à cet égard, parce qu'elle est maintenant composée de spectateurs. Il n'y avait, d'autre part, pendant longtemps pas d'artistes parmi les programmateurs, et il y en a maintenant. La Bâtie est devenue autonome, les associations culturelles ont trouvé leurs marques et sont devenues ses partenaires.

Q: On voit que, d'acteur politique, la Bâtie est devenue un programmateur culturel. Le malaise vient des rapports entre elle et la culture locale. Au Satori, par exemple, des spectacles créés par des artistes locaux étaient proposés qui n'étaient pas organisés par la Bâtie, et les artistes y étaient moins bien payés qu'ailleurs. Un mandat avait aussi été donné de faire se rencontrer les acteurs genevois avec l'étranger. Quel est l'objectif exact poursuivi par la Bâtie?

R: M. Darbellay trouve sévère le jugement du commissaire. Il attire l'attention sur le fait que l'association est une association de spectateurs, et il lui paraît très bon que la culture ne soit pas réservée aux seuls artistes. Le festival est, selon lui, à cet égard, un carrefour. La scène locale est toujours prise en compte. L'association peut toujours réagir contre une éventuelle tendance à la technocratie. Que les associations qui se sentent lésées le fassent savoir! Il n'a personnellement pas de souvenir de problèmes sérieux de ce genre.

Q: Que pensez-vous de l'invite concernant un contrat de prestation qui fait partie du texte de la motion?

R: M. Darbellay répond qu'il n'est pas *a priori* contre un tel contrat, s'il ne s'agit pas d'une injonction politique. Un tel contrat peut proposer des pistes et faire des demandes. Il remarque cependant que la Bâtie a déjà une relation contractuelle avec les Genevois, sinon elle ne pourrait rien faire.

Q: Que pensez-vous de la proposition faite par M. Waldis d'augmenter de 500 000 francs la subvention pour que ce montant soit particulièrement dévolu à la culture locale alors que c'est le rôle normal de la Bâtie d'encourager cette dernière?

R: M. Darbellay est un peu étonné par cette proposition, parce que ce mandat fait déjà partie de la mission de la Bâtie. Il n'aime pas, d'autre part, que les Genevois soient considérés comme une réserve d'Indiens.

Intermède audio-visuel

M. Antoine Bordier, cinéaste, nous présente une vidéo concernant le Festival de la Bâtie de 1980. Ce grand moment de nostalgie permet à de nombreux commissaires d'évoquer de bons souvenirs, de revoir des faces connues avec 20 ans de moins, d'avoir une pensée affectueuse pour les amis disparus mais toujours présents dans nos cœurs et finalement de comprendre que nous avons changé d'époque, une prise de conscience importante en regard de la motion!

Audition des membres du comité de la Bâtie: M^mes^ Valérie Oppel, Catherine Hess et MM. Jean-Luc Arni, président, Jacques Ménétrey, Daniel Ybarra

M. Ménétrey explique le récent changement intervenu dans la structure de la Bâtie-Festival de Genève. Auparavant, la commission d'organisation était en même temps la direction du festival. Il existe actuellement une direction distincte de l'association. La base juridique est plus solide. Il y a également eu, en même temps, un élargissement de l'association par appel au public (passage d'une trentaine à 110 membres environ). Le comité est toujours constitué de bénévoles. Il engage l'exécutif, anime l'association en suscitant l'engagement de nouveaux bénévoles et en organisant des débats sur les buts du festival. M. Arni relève que l'évaluation a existé depuis les débuts de l'existence de la Bâtie. Il précise que le comité a effectivement le pouvoir de nommer les responsables, comme un conseil d'administration, mais que l'équipe en place, qui s'y trouve depuis huit ans environ, le satisfait pleinement. Aux nouveautés énumérées par M. Ménétrey, il ajoute le fait que la commission d'organisation rapporte directement au comité.

Une sélection des principales questions des commissaires aux membres du comité de la Bâtie

Q: La commission a rencontré l'ancien président et a compris que, si le festival avait à l'origine pour but de défendre en premier lieu les artistes locaux, il y avait eu par la suite un glissement vers d'autres objectifs. L'association n'est plus

maintenant un rassemblement d'associations, mais un rassemblement de spectateurs. Quels sont précisément, de l'avis du comité, les objectifs actuels de la Bâtie et quel est son rôle?

R: M. Arni répond qu'il existe plusieurs axes. Tout en continuant à défendre la création régionale, la Bâtie souhaite défendre l'art vivant d'aujourd'hui, celui qui est en recherche. Elle accueille aussi des artistes étrangers afin de susciter une émulation. Mme Hess ajoute que le festival souhaite encourager la création. La création locale n'est pas forcément traitée prioritairement, mais la Bâtie espère toujours que les artistes locaux créent aussi du nouveau. M. Ménétrey affirme que l'association ne regroupe plus des associations, parce que ces dernières sont elles mêmes devenues autonomes, ont trouvé des lieux et des moyens. La Bâtie s'est professionnalisée et, pour cela, elle a besoin de moyens supplémentaires. Elle en a besoin pour pouvoir mieux négocier avec d'autres entités autonomes. Beaucoup de temps est actuellement consacré à la recherche de moyens financiers. Le dialogue avec le public local est toujours autant entretenu, mais, depuis 1996-1997, les contacts avec l'étranger sont également recherchés systématiquement. Un véritable réseau international est créé. Mme Oppel souhaite aussi noter l'importance du moment de l'année où se déroule le festival: avant la saison ordinaire. La Bâtie espère relancer la production artistique genevoise et donner un nouvel élan.

Q: Peut-on nous donner des précisions sur le rôle d'animateur revendiqué par le comité?

R: M. Ménétrey énumère, d'une part, l'animation des assemblées générales, la recherche de nouveaux bénévoles; d'autre part, l'animation de débats critiques ouverts afin de toujours préciser les objectifs. Il précise que les membres de l'exécutif de la Bâtie peuvent toujours participer aux séances du comité. M. Arrni est présent depuis les origines du festival et en a été le cofondateur. Il sait très bien que les débats ouverts ont toujours fait partie de ses objectifs. Il connaît aussi très bien l'équipe à cet égard et rappelle que l'assemblée générale qui a lieu au début du mois de décembre est consacrée à un bilan de la dernière «mouture».

Q: Le festival est de bon niveau et il est le résultat d'une réflexion culturelle, mais a-t-on le droit de regretter les grands rassemblements populaires et familiaux des débuts?

R: M. Arni en a également un très bon souvenir, mais il explique que, en 1985, il a été décidé de déplacer la manifestation afin de réinvestir la ville et de permettre une meilleure qualité et une plus grande implication du public. Il note cependant que des manifestations populaires ont aussi été régulièrement programmées par la suite, comme les Commedianz sur la plaine de Plainpalais. Il s'agit toutefois de trouver la bonne idée et les moyens pour le faire et l'option est de proposer aussi des spectacles de qualité dans ce domaine. Il y a cependant chaque année une réflexion à ce propos. Mme Hess souligne que la Fête de la

musique a remplacé la Bâtie à cet égard. On s'est aussi rendu compte que c'était une illusion de croire qu'on allait réussir à amener le public à découvrir du nouveau dans ces grands rassemblements. Chacun doit en faire le choix, il est impossible d'y échapper. Il existe cependant toujours des lieux comme le Lilipass qui est très couru, des ateliers destinés aux enfants, etc.

Q: Certains signataires de la motion ont un peu le souci qu'il y ait un équilibre entre les spectacles montés par des artistes locaux et ceux qui le sont par des étrangers. Et également que les associations locales puissent monter des spectacles sans avoir nécessairement besoin de gros montants d'argent. Ces signataires ont le sentiment que le festival se montre maintenant plus chiche à l'égard des artistes locaux. La demande formulée par M. Waldis, lors d'une précédente audition, d'un nouveau fonds de 500 000 francs qui serait plus particulièrement destiné aux créateurs locaux, est apparue un peu contradictoire, car le festival a été créé pour soutenir ces artistes locaux. Quelle est la priorité actuelle du comité et quelle est votre position par rapport à cette demande?

R: M. Arni répond que le comité doit soutenir la direction dans ses recherches de fonds, parce que les projets de spectacles de qualité sont coûteux. La Bâtie n'a pas encore suffisamment de ressources pour produire ces spectacles, pour nouer des contacts étroits avec des partenaires. Elle est toujours le petit dans les négociations. En ce qui concerne la répartition financière, la règle fixée est de consacrer 50% au poste de la production. Si l'on regarde de près ce qui se fait, la répartition entre les créateurs locaux et les autres est équilibrée si l'on ne s'attache pas à une seule année précise mais à plusieurs années successives. M. Ménétrey note que le comité n'a jamais traité en son sein de cette proposition. Il se demande personnellement pourquoi on ferait de la «création locale». Mais il est vrai que la Bâtie a besoin de moyens supplémentaires pour les raisons mentionnées par M. Arni, pour avoir plus de partenaires internationaux. Le travail à fournir pour trouver des fonds est considérable pour une petite équipe.

Q: Qui définit le critère de la qualité? On a le sentiment que, dès que l'on parle de spectacles «populaires», il n'est plus possible d'atteindre la qualité telle que les programmateurs l'imagine. L'art contemporain a un rapport qui n'est pas très sain avec l'argent et avec l'élite et il y a une surenchère à cet égard. Est-il normal qu'il y ait une telle augmentation des coûts du festival? Lorsque l'on a affaire avec l'argent public, ces questions doivent être posées. Les critiques en matière d'art et la définition de la qualité sont-elles uniquement l'apanage du milieu professionnel ou le public a-t-il aussi son mot à dire?

R: M^{me} Hess se réjouit que l'on paie enfin les artistes, mais se demande si l'on paie la notoriété ou la création. M. Ménétrey estime qu'il y a très peu de «star system» à la Bâtie. Il suffit de comparer les budgets pour s'en rendre compte. M. Ybarra a le sentiment que l'élément populaire est toujours pris en

compte, mais il estime qu'il faut laisser une totale liberté aux responsables après les débats avec l'assemblée générale.

Q: La Bâtie projette-t-elle de collaborer avec le Mamco, étant donné sa volonté affichée de pluridisciplinarité?

R: M. Ybarra répond par l'affirmative, mais précise aussi que les moyens manquent. Certaines expériences passées de collaborations avec les arts plastiques ont obligé les partenaires à assumer des dettes importantes pendant plusieurs années. Tout le monde ne répond pas non plus à l'appel à la participation. Cela demande beaucoup d'énergie, de moyens et d'implication. Pour illustrer l'ouverture constante de la Bâtie aux débats, M. Arni rappelle aussi que le festival a collaboré avec l'OMPI, et qu'il a eu comme thème central, une année, la ville de Sarajevo. M. Ménétrey ajoute que le public exerce un contrôle constant sur la production, tandis que M^me^ Oppel ne se souvient pas avoir jamais vu une salle de spectacle vide. L'abonnement général à la manifestation est aussi abordable pour beaucoup de monde.

Q: Faudra-t-il analyser la composition du public actuel du festival?

R: M. Ménétrey fait remarquer qu'il y a «des» publics et non «un» public et que ces publics sont très différents d'une discipline à l'autre. Le festival réussit un petit miracle en les faisant se rencontrer.

Q: Sans émettre un jugement de valeur, mais par souci de clarté, peut-on dire que le festival a une volonté déclarée d'internationalisme et qu'il a choisi de produire des œuvres qui ont une certaine aura? En ce qui concerne la création locale, une expression que personne ne peut définir clairement, n'y a-t-il pas un déficit de communication avec les associations? La part de 50% réservée à la création locale correspond-elle au nombre de spectacles ou au budget?

R: M. Arni répond que, pour le festival, «création locale» signifie «artiste travaillant à Genève, étant impliqué dans le vie culturelle locale ou montrant quelque chose sur la place». De tout temps, le festival a soutenu cette création. Il n'a jamais voulu dire que 50%, c'est-à-dire un quota de 50%, était obligatoirement consacré à cette création locale, mais que l'écoute y est constante. M. Arni réfute absolument l'accusation que la Bâtie organise des spectacles de prestige. M. Ménétrey distingue les interventions de niveau international et les interventions de prestige. La Bâtie recherche les créateurs émergents.

Q: Des spectacles de théâtre qui ont lieu dans certaines salles officielles peuvent donner l'impression d'être des formes de subventionnement de la Bâtie ou de cautionnement de sa part?

R: M. Arni explique que, il y a quelques années, la saison théâtrale commençait rarement avant le 15 octobre et que le festival remplissait le vide d'occupation de la salle, mais que, par la suite, certains spectacles étaient programmés plus

tôt par les propriétaires de la salle et que cet état de fait a posé quelques problèmes. Il a fallu alors procéder à des essais de partenariat et des discussions ont eu lieu. Le spectacle n'est cependant pas imposé et il ne s'agit pas d'une caution de la part de la Bâtie. M. Ybarra estime que la Bâtie ne doit pas accepter qu'on lui impose quoi que ce soit.

Q: Les spectacles du festival sont de divers types, plus ou moins locaux et plus ou moins d'avant-garde, mais ne serait-il pas possible de proposer une production éclectique dans une salle close pour un public plus populaire?

R: M. Ménétrey rappelle qu'il existe le théâtre de rue, mais que la qualité de ce théâtre n'est pas toujours géniale et qu'il coûte très cher en argent et en autorisations. La Bâtie a cependant toujours cette idée en tête.

Q: Le comité discute-t-il également le budget et que pense-t-il de la formule des contrats de prestation?

R: M. Arni répond que le comité ne se penchait pas auparavant sur le budget, mais qu'il avait l'intention d'aller y voir de plus près dans certains projets à l'avenir. En ce qui concerne les contrats de prestation, la Bâtie ne serait pas en position de s'y opposer. Il n'est pas possible de se prononcer sur cette question dans le vide, sans connaître un contenu. M. Ménétrey pense que, grâce aux contrats de prestation, il y aurait peut-être l'avantage de pouvoir programmer plusieurs années à l'avance. M. Arni remarque encore que le DAC, qui connaît le festival depuis plus de vingt ans, mettrait probablement dans le contrat ce qui correspond à ses actuelles activités. Il note que, si la Bâtie doit signer un contrat de ce type, il n'y a pas de raison que le Grand Théâtre ne doive pas en faire de même.

Courrier du Ric Rac et journal de l'AMR *Viva la musica*

La présidente rappelle qu'un éditorial est paru dans la *Tribune de Genève* du 16 février 2001 (voir l'annexe 3). Elle distribue la lettre datée du 22 février 2001 qu'elle a reçue du Ric Rac, le rassemblement des institutions et associations culturelles genevoises (voir l'annexe 4), ainsi que quelques exemplaires du journal *Viva la musica* qui comprend un important dossier sur le débat provoqué par la motion.

Audition de M. André Waldis, directeur, et de M. Bernard Laurent, administrateur

Les responsables de la Bâtie distribuent aux membres de la commission un dossier de presse, et un dossier d'informations dont une sélection des documents les plus importants figurent en annexe 5 (il s'agit, en partie, des mêmes docu-

ments que ceux qui ont été distribués en annexe de la réponse du DAC à la question de la commission des finances), et un disque compact. M. Laurent a aussi préparé un document personnel en vue de cet audition, le rapporteur lui demande s'il peut le joindre au rapport; M. Laurent le transmettra après correction, c'est pourquoi ce document figure en annexe 6.

Sélection des principales questions des commissaires aux membres de la direction de la Bâtie-Festival de Genève

Q: Que pensez-vous de la motion?

R: M. Waldis répond que cette motion fait partie de la démocratie et que la Bâtie était prête à tout moment à s'exprimer. Il remarque d'ailleurs que le festival le fait régulièrement au moment de la reddition des comptes. La motion a permis de se poser certaines questions et de clarifier certains points et certains fondements.

Q: Que pensez-vous des contrats de prestation dont il est, depuis quelque temps, régulièrement question?

R: M. Laurent répond que M. Waldis et lui-même s'attendaient à cette question et qu'ils s'y sont préparés. Il communique qu'un travail sur un tel contrat est actuellement en cours avec le DAC. Le département a présenté au festival un projet qui serait prévu pour le premier janvier 2001, avec effet rétroactif, mais ce projet a malheureusement été élaboré unilatéralement par le DAC. Le festival déplore cet état de fait et prépare actuellement un avenant. Les points contestés sont, d'une part, le fait que les critères d'évaluation ne prennent en compte que des aspects quantitatifs et, d'autre part, le fait que le DAC définit une règle comme si la Ville était le seul subventionneur, alors qu'il ne participe que pour 30% du budget 2000. Si l'on se réfère aux critères élaborés par le Conseil économique et social de l'Etat sur les relations entre collectivités publiques et associations, on peut considérer que l'on se retrouve devant un contrat de prestation de type hiérarchique. Du point de vue de la Bâtie, un contrat permettrait de clarifier la situation et pourrait être une forme de valorisation des parties s'il est élaboré de concert, avec une vraie relation de partenariat. Dans le cas du festival devraient faire partie de l'ensemble la Ville, le festival, mais aussi l'Etat, qui apporte 17% des subventions. Il fait remarquer que, dans le travail effectué avec le DAC, la Bâtie fait office de cobaye et qu'elle risque d'y laisser des plumes, mais qu'elle est d'accord de jouer le jeu. L'AMR fait le même travail de son côté. L'Etat devrait faire partie du contrat, parce qu'il serait beaucoup plus difficile de se rendre auprès de lui par la suite.

Q: Il est étonnant d'apprendre qu'un tel travail est en cours. Il a été question d'un contrat de prestation pour la première fois avec l'Orchestre de la Suisse

romande en 2000. Ces contrats pourraient concerner en priorité les grosses institutions. En ce qui concerne la motion, elle a permis de clarifier la situation et d'entendre les voix discordantes. La commission a reçu une résolution du Ric Rac. Il n'est pas du tout question de s'immiscer dans la programmation du festival, mais il est vrai que, en échange de la subvention, la Ville pourrait souhaiter avoir des garanties. Où en sont les négociations?

R: M. Waldis rappelle que le contrat n'est pas signé, mais que le festival est prêt à élaborer un contrat, même s'il doit essuyer quelques plâtres pour les autres. Il souhaite cependant y aller avec prudence, parce que cela peut être assez grave. Certains problèmes de relations peuvent notamment intervenir entre le législatif et l'exécutif, puisque le budget se vote annuellement. La Bâtie souhaite aussi insister sur le rôle de l'Etat et aimerait le voir s'asseoir à la même table, même s'il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de partition entre la Ville et l'Etat, chacun d'entre eux se réservant certaines tâches.

Q: Lors de la dernière audition, la Bâtie recherchait une certaine institutionnalisation. Le positionnement de chacun serait plus fort s'il y avait un contrat de prestation. Il serait positif d'associer l'Etat. Le demandeur doit cependant être clairement défini, et, en l'occurrence, il s'agit bien de la Bâtie. Est-ce que certains membres de la Bâtie ont été choqués par le contenu du contrat proposé par le DAC, et le festival a-t-il vu un intérêt à ce projet?

R: M. Laurent répète que ce qui a choqué, c'est, premièrement, le fait qu'il s'agisse d'un mandat de prestation et non d'un contrat; deuxièmement, le fait que la Ville veuille tout déterminer, alors qu'elle n'est que l'un des partenaires, et, troisièmement, qu'elle n'ait imaginé que des critères d'évaluation quantitatifs.

Q: Il est stupéfiant que l'on puisse élaborer un contrat de prestation en matière de culture. On ne sait pas si on doit en rire ou en pleurer! Peut-on avoir des précisions sur la fréquentation et sur les relations entre spectateurs payants et spectateurs non payants?

R: M. Laurent explique que la fréquentation varie beaucoup selon les années, en raison des lieux de spectacles, notamment, qui sont plus ou moins riches en places. La fréquentation est en réalité stable. Il y a également des fluctuations en ce qui concerne les places gratuites, mais, à nouveau, en raison des fluctuations du type évoqué.

Q: La motion soutient l'idée que la Bâtie doit continuer à soutenir le travail que les associations vont fournir dans l'année. Un de ses objectifs doit rester de permettre à de nouvelles associations de profiter du lancement que représente le festival. On a vu que des changements sont intervenus depuis la création de la manifestation, mais celle-ci reste un des moments clés pour l'émulation à

Genève. Le rapport le montre bien. Les statuts de l'association mentionnent aussi, par ailleurs, les spectacles gratuits. Malgré l'existence de la Fête de la musique qui ne concerne d'ailleurs que la musique, est-ce que la gratuité reste un des objectifs poursuivis par le festival?

R: Tout en rappelant que, dans le domaine des spectacles gratuits, il existe les Cropettes et la Fête de la musique, M. Waldis explique que les spectacles, au début du festival, étaient gratuits, mais que, la qualité d'écoute se dégradant, il a été décidé de les rendre payants. Au moment où le festival s'est déplacé dans les salles, les spectacles étaient encore gratuits, mais le résultat a été une catastrophe. Il remarque que, actuellement, il en reste encore parfois de gratuits, mais qu'il faut aussi savoir que l'organisation de spectacles de rue oblige à mettre en place tout un plan de bataille administratif et pratique avec les services de la Ville. On s'est surtout rendu compte qu'il était important que le spectateur paie ce qu'il voit. Les prix fixés sont d'ailleurs abordables, allant de 27 francs à 18 francs en moyenne selon le type de spectacles et le type de spectateur. Ils vont, prochainement encore, faire l'objet de toute une réflexion éthique de la part de la direction.

Q: En précisant que la commission est unanime à ne pas vouloir se mêler des programmes, peut-on toutefois envisager au moins un spectacle gratuit par année?

R: M. Waldis explique que cette question a été évoquée au DAC, mais que, de son point de vue, cela ne peut s'envisager que sur trois ans, parce que cela peut être une terrible contrainte d'en organiser un tous les ans. Il y a le risque d'organiser un spectacle alibi.

Q: Quelles sont les relations entre les associations et le festival?

R: M. Waldis explique que les associations sont des partenaires dans le sens que et les uns et les autres ont besoin de l'autre. Beaucoup d'associations sont d'ailleurs liées à des lieux. Les relations à entretenir sont extrêmement délicates. Dans les coproductions, il a été une fois question d'un partage 50%-50%, mais cela n'a pas été respecté. Un partage se fait en ce qui concerne les objectifs artistiques. Les spectacles doivent s'insérer dans une optique globale, afin que le festival n'ait pas de problème d'identité. Le directeur explique que le festival n'a jamais été fédéraliste, ni une association faîtière, mais qu'il est une organisation autonome, qui s'inscrit dans une mouvance large. Un de ses aspects positifs est de relancer chaque année les discussions dans le domaine de la culture à Genève. Le festival a d'ailleurs montré qu'il est possible de se montrer très transparent dans cette situation. M. Waldis explique ensuite que, en ce qui concerne le public que l'on a effectivement tendance à oublier dans certaines discussions, le festival lui permet de voir des spectacles étrangers: tout le monde n'a pas les moyens d'aller en voir sur place. Il lui permet également de voir de nouvelles formes artistiques.

Des discussions, qui ont un aspect pédagogiques parfois, sont aussi organisées entre les artistes et le public.

Q: Est-ce que le contrat de prestation élaboré avec le DAC est abouti? Est-ce que les deux points principaux qui dérangent encore sont bien le fait que l'on ait voulu les imposer sans discussion et le fait que les critères d'évaluation imaginés ne soient que quantitatifs?

R: M. Laurent explique que le contrat n'est ni imposé ni abouti. Il apparaît impossible d'envisager une évaluation uniquement selon des critères quantitatifs. A cet égard, on ne sait pas encore comment cela va se passer.

Q: La direction du festival est-elle d'accord avec, d'une part, la lettre envoyée par le Ric Rac et, d'autre part, les invites de la motion?

R: MM. Waldis et Laurent répondent par l'affirmative. M. Waldis précise cependant qu'ils se réjouissent aussi que les travaux avec la Ville se terminent. Des dossiers sont d'ailleurs bloqués en attendant la fin des pourparlers. La motion n'était pas non plus de la plus grande amabilité.

Q: Comment la direction du festival explique-t-elle le décalage entre le mécontentement manifesté par certains et les chiffres donnés dans le rapport, soit une répartition de 50%-50% dans la programmation entre les créateurs régionaux et les autres?

R: M. Waldis explique qu'il est vrai que, depuis quinze ans, le festival accueille des artistes étrangers et que certains contestent qu'ils doivent partager pour moitié la programmation avec ces intervenants. Le festival est farouchement opposé à toute forme de quotas. Une telle mesure leur apparaîtrait extrêmement grave. La multipluralité leur paraît aussi une caractéristique de Genève et un privilège pour elle.

Q: Y a-t-il une baisse de la fréquentation?

R: Ce n'est qu'une impression, parce que le festival est toujours fluctuant et conjoncturel à cet égard. Il faut considérer les résultats sur plusieurs années, parce qu'un rééquilibrage s'effectue.

Q: S'il apparaît effectivement difficile d'évaluer la qualité, est-il possible d'évaluer d'une certaine manière l'organisation, afin qu'elle fonctionne selon certains critères?

R: M. Laurent est d'accord que la piste de l'impact peut être étudiée.

Q: Y a t-il une contradiction entre l'indépendance du festival et un possible contrat de prestation?

R: M. Laurent explique qu'il n'en a pas encore beaucoup été question au niveau interne et M. Waldis relève qu'il a entendu certaines remarques hostiles. Il existe cependant, de toute façon, des contraintes. Il fait remarquer cependant que, à ce propos, le festival s'est toujours montré légaliste. Il s'agit de s'accommoder et de gérer.

Q: La Bâtie a eu l'honnêteté de reconnaître la part des créateurs régionaux dans sa programmation et d'assumer la situation. La production régionale a une tendance à la baisse. Est-ce que les négociations concernant le taux de 50% de participation financière ne pourraient pas être plus souples avec les régionaux?

R: M. Waldis explique que ce pourcentage est le but que s'est fixé le festival, mais que la proportion est très souvent différente. Parfois même de 10% et 90%. Certaines institutions comme Saint-Gervais peuvent aussi payer plus.

Q: Pourquoi les frais pour artistes ne se montent-ils qu'à 29%?

R: Cela correspond, en fait, à 53-54% dans le budget, montant que l'on regroupe sous les termes de «frais de spectacles». Ce pourcentage est plus qu'honorable. Les frais de fonctionnement sont plutôt faibles, mais l'époque des purs militantisme et bénévolat est aussi finie. Le festival est cependant très conscient de cette question et très attentif à ne pas se laisser envahir par l'aspect bureaucratique.

Q: Est-ce que le festival fait aussi des coproductions avec l'étranger et est-ce que des artistes genevois font une percée à l'étranger grâce au festival?

R: M. Waldis répond que le festival entre effectivement en matière à l'égard de ces coproductions. Elles permettent aussi, effectivement, de faire connaître Genève et cela porte d'ailleurs ses fruits. Le festival ne le fait pas pour se hisser, mais pour créer des contacts. Cet accompagnement des spectacles est d'ailleurs extrêmement important. En ce qui concerne le suivi constant des spectacles par des permanents de la direction, cela ne se fait pas parce que les moyens nécessaires n'existent pas.

Q: Ces dernières années, on constate un changement complet de la place de l'art par rapport à l'économie et à l'argent. Le néolibéralisme a une influence certaine sur la scène artistique, où l'on retrouve la spéculation et l'intervention massive des nouvelles technologies. Une partie des plus grosses fortunes du monde se compose actuellement d'artistes à succès. Le festival doit-il rechercher les artistes émergents dans cette nouvelle scène? Doit-il subventionner ce type d'artiste ou subventionner le public?

R: M. Waldis répond que le festival est très concerné par cette question et qu'il est très attentif au «star system». Certains artistes sont effectivement très

riches, mais cela ne se passe pas plus dans le rock que dans l'opéra. L'important pour le festival lorsqu'il fait un choix et ses critères sont la magie et l'émotion qu'un spectacle suscite. Il faut généralement savoir aussi que le salaire brut d'un comédien, le tarif syndical qui concerne beaucoup de comédiens est de 3600 francs mensuels. Et il ne s'agit plus non plus, désormais, de vivre dans le mythe que l'artiste doit «crever la dalle».

Q: Quelles sont les perspectives d'avenir concernant les rapports du festival avec les artistes régionaux?

R: M. Waldis répond qu'à aucun moment il n'est question d'abandonner la mission du festival par rapport aux artistes régionaux. Le festival fait venir des artistes étrangers, mais cela est aussi une manière de valoriser ce qui se fait ici. Les options pourront peut-être changer un peu dans cinq ans.

Q: Quels sont pour l'année prochaine le budget et les principaux projets artistiques?

R: Il est répondu que le programme n'est pas assez avancé pour être dévoilé. En ce qui concerne le Fonds pour la création locale dont il avait été un temps question, le festival pense qu'il était parti à cet égard sur une mauvaise piste. Ce projet ne fait pas l'adhésion au sein de l'association et le sentiment est que ce serait une manière d'isoler les artistes locaux. Un moment cela a été imaginé comme une manière de pouvoir montrer clairement ce qui se faisait pour ces derniers. Mais il n'en reste pas moins que, du point de vue des finances, le festival n'est pas loin d'atteindre la masse critique qui lui permet de remplir ses objectifs. Un supplément de 300 000 à 400 000 francs serait nécessaire, dont 100 000 francs de plus pour le fonctionnement et 300 000 francs de plus pour la production. Il s'agirait de s'aligner sur les structures du Grütli et de Saint-Gervais.

Q: Est-ce que, pour défendre la liberté artistique du festival, la direction serait prête à renoncer à la subvention?

R: Non, sans la subvention de la Ville le festival ne pourrait avoir lieu!

Synthèse des points de vue des partis lors des discussions préliminaires et finales

Plusieurs commissaires expriment leur volonté de terminer ce dossier le plus rapidement possible. D'autres s'étonnent que le DAC, qui a été auditionné à diverses reprises ces derniers temps, n'ait jamais fait mention du travail effectué autour d'un contrat de prestation avec la Bâtie-Festival de Genève. Le concept même de contrat de prestation provoque une discussion passionnée.

Point de vue des représentants du Parti démocrate-chrétien

Un commissaire (DC) a trouvé les auditions très intéressantes, il constate que la première invite est couverte, mais estime que la deuxième invite n'est pas du ressort de la commission. Il serait favorable à un classement de la motion, pour entamer, peut-être, un autre débat autour d'une convention de subventionnement. Il ne souhaite pas une transformation de la motion.

Un autre commissaire (DC) souhaite que l'on n'introduise pas un lien entre la motion et la demande d'augmentation de la subvention. La motion ne visait pas à soutenir la demande financière. Il estime que le festival est soutenu, même s'il y a des nuances. Il est effectivement plus question des artistes que du public, mais le politique peut intervenir au niveau du fonctionnement. Lors des auditions, on a pu se rendre compte que la Bâtie n'était pas totalement opposée à la formule du contrat de prestation, contre un contrôle et un arbitrage. Le souci d'une amélioration existe dans l'association. Le commissaire constate que le contrat de prestation est le lieu où le Conseil municipal et le Conseil administratif peuvent s'exprimer. Il trouverait très dommage d'introduire dans cette motion une convention de subventionnement. La proposition du contrat de prestation avait un sens et la procédure devrait pouvoir aller jusqu'à son terme. Le contrat de prestation permet d'introduire un contrôle et aussi éventuellement une participation de l'Etat. Le commissaire ajouterait à la motion un paragraphe demandant: «de veiller à ce que ce contrat prenne en compte le subventionnement de l'Etat». Il est personnellement persuadé que le contrat répondrait à une attente, qui permettrait de déterminer une orientation et de donner certaines règles. Il trouverait dommage que l'on se braque sur des termes. Les contrats de prestation sont courants dans la formation. Ils traitent du cadre, des modalités, des critères d'évaluation, qui sont définis ensemble. Ils traitent du fonctionnement et de l'organisation. Une convention de subventionnement, quant à elle, serait surtout axée sur la subvention. Le contrat de prestation permet de formuler des exigences quant au public et d'avoir une meilleure vision des institutions subventionnées. Il est contre le classement de la motion.

Point de vue des représentants du Parti radical

Un commissaire (R) est désarçonné par la résolution du Ric Rac. Il croyait, au début de l'étude, qu'il y avait des problèmes et il semble maintenant qu'il n'y en ait plus. La réponse du Ric Rac lui paraît étrange. Il remarque le fait que, ayant été auditionné à plusieurs reprises, le DAC n'a jamais fait mention du travail effectué autour d'un contrat de prestation. Il rejoint la position en faveur du classement de la motion. Pourquoi le festival devrait-il être choisi comme cobaye en n'étant subventionné qu'à 30%. La situation est variable dans ce domaine. Ce même commissaire attire à ce sujet l'attention de tous sur le document «Etude de l'offre culturelle dans le canton de Genève» qui sera bientôt disponible.

Un autre commissaire (R) souhaite qu'il soit annoncé très clairement que le Conseil municipal ne souhaite en aucune manière s'immiscer dans la programmation du festival. Il est gêné par le fait que des personnes à qui l'on demande un avis répondent par un projet de résolution. Il attire l'attention sur le fait que le projet d'une nouvelle invite n'est pas encore présentable en l'état.

Point de vue des représentants du Parti libéral

Un commissaire (L) serait intéressé par une audition sur les contrats de prestation, parce qu'ils existent maintenant partout.

Point de vue des représentants des Verts

Un commissaire (Ve) est frappé par le fait que l'idée d'un contrat de prestation n'est pas mal reçue par le festival. Il pense que cela peut venir de l'espoir de sortir de la gestion année par année. Le contenu de ce contrat est maintenant à considérer. Il constate que le lancement de la motion a déjà eu certaines conséquences, dont celle de la nomination d'un comité, etc. En ce qui concerne la légitimité de la Ville à présenter ce type de contrat, il souligne que, si la subvention n'était pas versée, il n'y aurait pas de recettes propres. L'ensemble de ces apports représente 55%. Ce genre de contrat pourrait être élargi à d'autres subventionnés. Il est favorable à un rapport contractuel, pour autant que cela permette une vision à moyen terme et que cela ne soit pas un diktat qualitatif. Il souhaiterait que la deuxième invite de la motion soit transformée dans le sens d'un encouragement à une forme de contrat. Un classement de la motion serait un signe négatif à l'égard d'un contrat de prestation.

Un autre commissaire (Ve) indique qu'une lecture entre les lignes de la résolution du Ric Rac peut être faite. Il n'y aurait pas tout ce débat si tout allait si bien. Il continue personnellement à soutenir la motion. Il n'est pas étonné que les artistes se lèvent en chœur pour se soutenir entre eux dès qu'il estiment qu'il existe une forme de danger extérieur. Tout le monde s'accorde cependant pour dire que le festival est unique en son genre. Tout serait parfait si avait lieu un léger recentrage culturel. L'intervention concernant le public lui paraît justifiée et il y a la possibilité d'augmenter la transparence avec un contrat de prestation. Il pense à la question des prix lorsqu'il s'interroge sur ce que peut souhaiter le public. Il constate qu'il y a eu une évolution de ce public. Sa composition n'est plus la même qu'auparavant, mais c'est une évolution normale. Il pourrait y avoir un subventionnement d'une partie des abonnements et une garantie à cet égard peut figurer dans les contrats de prestation. Il souhaiterait réfléchir à un éventuel plan d'investissements quadriennal en matière de culture.

Il se ralliera personnellement aux invites de la motion, éventuellement remaniées. Il est surpris par le fait qu'il y ait des problèmes de communication entre le DAC et la direction de la Bâtie à propos du travail d'élaboration d'un contrat de prestation actuellement en cours. Il serait favorable au classement de la motion et à une invite de la commission proposant une nouvelle réflexion. Le terme de «prestation» ne lui paraît pas adéquat. Un classement de la motion pourrait être senti comme un signe positif. Il se dit aussi gêné qu'il puisse y avoir un contrôle de la qualité et est décidé à encourager une invite négociée entre différents partis.

Point de vue des représentants de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants)

Un commissaire (AdG/SI) lit dans la résolution du Ric Rac qu'une attente existe pour un meilleur dialogue. Il estime que, si le public a changé, ce ne sont pas les prix qui en sont à l'origine mais la programmation, mais il est d'accord pour un subventionnement des prix. Il est, par contre, scandalisé par le fait que l'on puisse envisager des contrats de prestation dans le domaine culturel, cela lui paraît être le signe d'une étatisation rampante malsaine. Il ne comprend toujours pas comment on peut jauger la culture. Le débat a été salutaire, le travail autour de la motion est accompli, on peut l'enterrer et laisser l'histoire faire le bilan. Il souhaite séparer les questions de la Bâtie et celles de la convention de subventionnement qui n'a rien à voir avec cette motion.

Un autre commissaire (AdG/SI) relève qu'il a presque toujours été question de l'intérêt des artistes et pour ainsi dire jamais de celui du public. Les caractéristiques de ce public lui paraissent devoir être clarifiées. La commission doit définir quel est le public qu'elle souhaite voir concerné et la Bâtie pourra modifier son programme en conséquence. Il précise qu'il n'est pas question d'intervenir dans la programmation, mais seulement, peut-être, d'agir sur le cadre. On a l'impression que dès qu'il est question du terme «populaire» cela équivaut pour certains à quelque chose de mauvais du point de vue de la qualité. Le théâtre de rue, par exemple, peut avoir une fonction sociale. Le public est heureux de pouvoir reconnaître des habitants de sa rue. Il se demande comment la commission peut avoir une influence sur ces contrats. Il remarque aussi que l'on ne sait toujours pas de quoi on parle: contrat de prestation ou convention de subventionnement? Il ne peut pas, à son avis, y avoir que des critères quantitatifs. Un contrôle de la qualité lui paraît également assez aberrant. Il constate, enfin, que, au sein de la commission, il n'y pas non plus eu de réflexion culturelle et il reste personnellement, à cet égard, sur sa faim. De plus, on constate l'effet direct de cette motion: M. Vaissade en a profité pour élaborer une formule de contrat de prestation que ne souhaite pas le festival!

Point de vue des représentants de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes)

Un commissaire (AdG/TP) estime que Ric Rac a rédigé une forme de résolution qui lui paraît avoir un autre esprit que celui manifesté par certains critiques du festival. Il serait intéressé par l'idée d'un plan quadriennal dans le domaine culturel.

Un autre commissaire (AdG/TP) est frappé par le fait que la Ville veuille imposer un contrat de prestation en étant un subventionneur pour 30% seulement et par le fait que M. Waldis ait trouvé la motion inamicale. Il est contre le classement de la motion et pour qu'une réflexion intervienne autour de la deuxième invite de celle-ci.

Point de vue des représentants du Parti socialiste

Un commissaire (S) estime que l'on ne peut pas reprocher au DAC de travailler à un projet de contrat de prestation alors que ce dernier figure dans la motion. Peut-être l'erreur vient-elle des motionnaires qui n'ont pas pris conscience de cet aspect. Il y a, de son point de vue, soit la possibilité de supprimer cette invite, soit celle de l'élargir à d'autres intervenants culturels.

Un autre commissaire (S) trouve que la résolution du Ric Rac est très consensuelle. Il en souligne cependant certains points qui lui paraissent un soutien à la motion. Un retour sur la demande financière faite en son temps par M. Waldis lui paraît souhaitable. Il estime que les articles de *Viva la musica* résument très bien la situation. Certaines personnes ont des problèmes avec le festival, mais beaucoup d'associations et d'individus sont satisfaits. La Bâtie a un public qui lui est fidèle. La motion permet de clarifier la situation. La question du soutien aux créateurs locaux a pu être développée. Si les politiques n'ont pas à intervenir dans les programmes, le soutien aux associations locales est toujours à entretenir. Il lit le texte définissant ce qu'est un contrat de prestation selon le DAC, texte que le département avait communiqué à la commission lors des discussions sur l'Orchestre de la Suisse romande en 2000. Le contrat est censé définir un certain cadre et certaines prestations et est censé donner quelques critères d'évaluation. Il ne voit pas encore bien ce que peuvent être ces critères en matière culturelle, mais ces contrats de prestation lui semblent pouvoir être considérés comme des outils que l'on peut recommander pour les gros subventionnés. Il ne s'agirait pas d'une tutelle. Il relit les statuts de la Bâtie et fait remarquer que les manifestations gratuites y figurent. Il a envie de développer cette question ainsi que le rapport entre les manifestations gratuites et les manifestations payantes. Il constate que, dans la première invite de la motion, les deux premiers points ont été remplis, mais que la question de la mission reste. Il aimerait transformer la motion en une convention

de subventionnement. Celle-ci permettrait peut-être aussi de répondre à l'idée de plan quadriennal. L'invite pourrait être élargie aux grandes institutions comme le Grand Théâtre, l'Orchestre de la Suisse romande, etc. Il ferait figurer dans une invite le désir que soit «élaborée une convention de subventionnement tenant compte des autres partenaires subventionnants». Il y avait une forme de défiance par rapport aux créateurs locaux, c'est pourquoi il trouverait dommage que tout le travail effectué par la commission soit sans résultat à cet égard. Il propose donc de ne pas simplement classer la motion, mais d'appuyer le travail qu'effectue actuellement la Bâtie avec le DAC.

Votes

Un premier vote très serré se partage entre une petite majorité qui refuse de classer la motion afin de pouvoir la transformer et l'amender, ce qui permettra à cet important dossier d'avancer plus rapidement au bénéfice de tous, et une forte minorité qui pense qu'il est important de classer cette motion du fait de son aspect polémique, quitte à ce que la commission des arts et de la culture présente une nouvelle motion sur le sujet spécifique des contrats de prestation.

La commission refuse de classer la motion par 7 non (1 DC, 2 Ve, 2 S et 2 AdG/TP) contre 6 oui (1 DC, 2 R, 1 L et 2 AdG/SI).

La commission ayant refusé de classer la motion, une large majorité se dégage pour l'abandon pur et simple de la première invite de celle-ci, car la commission estime que le DAC n'a pas à refaire un rapport sur l'évolution de la Bâtie-Festival de Genève, ce travail ayant été partiellement fait par la commission. L'abandon de cette première invite se veut un signe clair de l'attachement de la commission à la Bâtie-Festival de Genève. Le passé et l'évolution de cette institution culturelle lors des dernières années pourront être analysés et jugés avec le recul nécessaire et en temps voulu par des historiens professionnels, mais ce n'est pas le travail prioritaire d'une institution politique qui doit, par contre, impérativement consacrer son énergie à la gestion du présent et à la planification de l'avenir.

La commission constate que le dépôt de cette motion a été utile, car il a permis de clarifier les structures et le mode de fonctionnement de la Bâtie-Festival de Genève. Ce gain de transparence est salué par de nombreux commissaires. La commission regrette que cette motion ait pu nuire à l'image de la Bâtie-Festival et perturber ses relations avec ses partenaires, ce qui n'était certainement pas le but des motionnaires, qui restent tous très attachés à la réussite et à la pérennité de la Bâtie-Festival de Genève.

C'est l'avenir de la Bâtie-Festival de Genève qui préoccupe une majorité de la commission et c'est pourquoi cette majorité propose de recentrer ses recomman-

dations sur le rapport institutionnel entre le subventionneur principal – la Ville – en collaboration avec le subventionneur secondaire – l'Etat – afin qu'une future convention puisse servir de modèle dans le domaine du partenariat entre les institutions culturelles de notre région et leurs différents subventionneurs.

La commission accepte par 7 oui (1 DC, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 S) contre 4 non (2 R, 2 AdG/SI) et 2 abstentions (1 DC et 1 L) la motion amendée dans les termes suivants:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer, en partenariat avec la Bâtie-Festival de Genève, une convention de subventionnement et de prestations qui tienne compte des autres subventionneurs, dont l'Etat, et qui puisse servir de modèle pour les autres institutions subventionnées, et d'en présenter le contenu au Conseil municipal.

Divers

M. Künzi (AdG/SI) est annoncé comme rapporteur de minorité afin qu'il puisse défendre sa position d'opposition résolue à toute convention de subventionnement et de prestations dans le domaine artistique!

Documents consultés (non annexés):

– *Viva la musica* N° 229. Février 2001. Dossier (pages 9 à 13) intitulé: «Une (é)motion sur la Bâtie».
– La Bâtie-Festival de Genève. 1977-1997. Editions Saint-Gervais. Genève. La Bâtie-Festival de Genève. 1997. 126 pages.
– La Bâtie-Festival de Genève. Dossier de presse 2000 (extraits).
– *Tribune de Genève* 16 février 2001, page 16. Article de M. Thierry Mertenat: «La Bâtie est montrée du doigt sur papier recyclé».
– Conseil économique et social. Rapport N° 15. Décembre 2000. Relations Etat/Secteur associatif. Organisation du partenariat. Cahier N° 1. Genève. 2000. 42 pages.
– Institut de hautes études en administration publique. Etude de l'offre culturelle dans le canton de Genève. Document élaboré par Katia Horber-Papazian, professeur, et Alexandre Mariéthoz, collaborateur scientifique. Lausanne. Février 2001. 33 pages.

Annexes:

1. Réponse du DAC à une question de la commission des finances concernant la Bâtie-Festival de Genève.
2. Statuts 2000 La Bâtie-Festival de Genève.
3. Editorial de M. Thierry Mertenat, intitulé: «La rentrée politique de la Bâtie».
4. Lettre (22 février 2001) du Ric Rac à la commission des arts et de la culture. *Tribune de Genève*. 16 février 2001.
5. Extraits d'un dossier préparé par la direction de la Bâtie-Festival de Genève (pages 3, 4, 5, 6, 19 et 20).
6. Notes de travail de M. Bernard Laurent, administrateur de la Bâtie-Festival de Genève.

ANNEXE 3

Extrait de la Tribune de Genève *du 16 février 2001*

ÉDITORIAL

La rentrée politique de la Bâtie

Huit mois avant sa prochaine édition, le Festival de la Bâtie fait déjà sa rentrée. Ses responsables nous avaient habitués à plus de discrétion, profitant comme les footballeurs de la pause hivernale pour parfaire leur programmation durant l'entre-saison. C'est que le calendrier politique peut se montrer parfois plus pressé que celui des artistes. Ce retour prématuré sur le devant de la scène, la manifestation genevoise le doit à la motion déposée l'automne dernier sur le bureau du Conseil municipal par une dizaine d'élus désireux de voir clarifiés les droits et devoirs de cet important rendez-vous annuel.

Leurs désirs ont été entendus et la commission des arts et de la culture, fouettée à son tour par tant de diligence, est sur le point de rendre son rapport. Un rapport qui devra permettre aux conseillers municipaux de se prononcer au printemps sur «le contrat de prestation» qu'ils souhaitent établir à l'avenir avec le premier festival des arts de la scène de Suisse romande.

Ses programmateurs, eux, n'ont pas attendu que les politiciens s'en mêlent pour fixer avec leur public, au fil des éditions, un contrat de confiance basé sur une curiosité sans cesse renouvelée pour la création actuelle, toutes disciplines et géographies confondues. Cette vocation frondeuse a permis à la Bâtie de s'émanciper de ses obligations d'origine, défense et illustration exclusives de la scène locale, puis dès la fin des années 80 de prendre véritablement son envol.

On se souvient par exemple, avec un plaisir qui n'a rien de nostalgique, de l'édition de 1989 au cours de laquelle on a pu découvrir en moins de deux semaines des esthétiques théâtrales inédites défendues avec vigueur par la Fura del Baus, le Katona de Budapest ou encore le Teatro Due de Parme. Cette émancipation par delà les frontières et les nationalités, si elle a continué jusqu'à aujourd'hui à offrir aux spectateurs fidèles maintes occasions de faire provision d'images nouvelles avant d'aborder l'hiver, a dans le même temps aiguisé le courroux corporatiste de ceux qui, à l'image de l'AMR, s'en sont sentis peu à peu écartés. Le sentiment d'avoir été trahi, partagé en coulisse par plusieurs pères fondateurs du festival, vient donc de trouver tout à la fois un levier politique et un support par lequel s'exprimer.

Mais les termes mêmes du débat ne sont pas aisés à formuler. Car ils concernent cette chose un peu honteuse qu'on résume d'ordinaire sous le nom de

«quota». D'aucuns aimeraient en effet contraindre les organisateurs à une sorte d'équilibre mathématique entre les artistes du cru et les étrangers. Ce qui reviendrait à demander aux programmateurs en charge de la danse, du théâtre ou de la musique de se muer d'abord en guichetier du contrôle de l'habitant.

On veut croire que le débat amorcé sur des bases et des intérêts contradictoires saura, à l'approche de son dénouement, dépasser les préoccupations provinciales. Car il en va de l'avenir du festival comme de ceux qui travaillent à son rayonnement, aussi bien dans le paysage romand que sur le plan international. La Bâtie a démontré qu'elle savait défendre la qualité et lancer de vraies aventures dans un paysage urbain qu'elle nous pousse chaque année à mieux connaître. Le moment n'est pas tant venu de lui disputer publiquement son savoir-faire que de la confirmer au contraire dans sa souveraineté, en lui donnant les moyens financiers de soutenir efficacement c'est-à-dire au titre de producteur à part entière la création qui se fait ici et maintenant.

Thierry Mertenat
Rubrique culturelle

ANNEXE 6

Notes de travail de M. Bernard Laurent, administrateur de la Bâtie-Festival de Genève

Projet de «Convention de subventionnement» Bâtie/DAC

Chronologie d'un projet annoncé!

La première mouture du projet de contrat de prestations (CP) élaborée par le DAC a été remise le 5.2.2001 à la Bâtie. La première discussion de travail sur ce projet Bâtie / DAC a eu lieu le 13.2.2001 (une semaine plus tard…) et équivalait à une prise de contact.

Certains aspects «cosmétiques» du projet ont été discutés. Le DAC a énuméré ses multiples volontés quant à l'avenir et à la configuration que doit avoir le festival. Ni la Bâtie (le principal intéressé) ni l'Etat n'ont participé à la réalisation de ce projet. Ce projet a été réalisé de façon unilatérale par le DAC.

Dans un second temps, un avenant devrait être conclu d'ici au 30.6.2001. Celui-ci devra être défini «ensemble» (Bâtie et DAC) afin de permettre au DAC d'évaluer les exercices annuels du festival. Il existe une volonté du DAC d'aller vite. Un CP identique a été envoyé à l'AMR. Ce chantier est nouveau pour le DAC. La Bâtie est cobaye. L'idée d'établir un CP germait dans l'esprit du DAC depuis plusieurs années. Le principe du CP sera généralisé à tous.

Risque de précipitation!

Etat d'esprit!

Le projet CP est «une sous-traitance avec guide de pilotage» selon les propres termes du DAC.

Cela équivaut, selon la définition du Conseil économique et social (CES) à «une sous-traitance étatiste», où en l'occurrence la Ville se considère l'unique client. (In Mandat du Conseil d'Etat au CES – Relations Etat / secteur associatif 28.10.1999). Dans le même document du CES, cette relation telle qu'elle apparaît dans le projet du DAC, est définie ainsi: «la logique qui régit ce type de relation est une logique hiérarchique dans laquelle l'association ne participe pas à l'élaboration des règles qui régissent son activité…»

Dans le projet du DAC, il ne s'agit pas d'une convention, mais d'un «mandat de prestations» proposé à la Bâtie. Ce qui n'est pas la même chose. La forme du

projet est peu claire et le fond peut inquiéter: le DAC n'est pas transparent sur ses intentions en matière d'évaluation (si le mode d'évaluation se fait sur le court terme, à l'aide d' indicateurs statistiques simples, cela pourrait se traduire par une volonté de sanction. Ou alors, la Ville vise-t-elle à propulser la Bâtie dans une dynamique d'amélioration continue, en la sensibilisant quant à son cadre de travail?)

Les ressources financières

L'apport du DAC pour le financement de la Bâtie est important, puisqu'il correspond à 30% du budget. Et pourtant, dans le projet soumis à la Bâtie, le DAC édicte des règles et un contenu pour la réalisation de l'ensemble de la manifestation, en omettant de prendre en considération les autres sources de financement du festival, notamment l'Etat de Genève, qui participe à hauteur de 17% du financement de la Bâtie.

Le reste du financement se compose en 2000:
13% autres financements (Loterie, Pro Helvetia, SECSA, etc.)
8% sponsors et publicité
32% recettes propres (billetterie, lieu central, partenariats)

Le Festival de la Bâtie: acteur culturel!

La Bâtie pense que le contrat de prestations peut être un outil moderne de travail, utile à la clarification des rôles des partenaires et permettant une contractualisation valorisante des relations entre les collectivités publiques et le festival. L'équipe de la Bâtie désire un contrat de prestations et veut collaborer activement à son élaboration.

A nos yeux, la façon la plus intelligente et constructive d'établir un contrat de prestations, comme le définit par ailleurs le CES: «c'est instaurer une relation de partenariat, négociée entre les parties qui se considèrent réciproquement partenaires», c'est-à-dire: la Ville, l'Etat et la Bâtie

Le Festival de la Bâtie sera pionnier en matière de contrat de prestations dans le milieu culturel genevois. Il est dans l'intérêt des autorités de la Ville de Genève de proposer une convention de subventionnement «exemplaire» avec la Bâtie. Grâce notamment à l'établissement d'une relation de confiance entre les partenaires, y compris avec l'Etat, dans le cas de la Bâtie.

Comme le procédé va être étendu à l'ensemble du milieu culturel subventionné à Genève, un projet «béton» sera bon pour tous!

L’objectif est de proposer aux Genevois une manifestation ambitieuse et rassembleuse, soutenue unanimement par les autorités du canton et de la Ville de Genève.

Bernard Laurent
Administrateur
La Bâtie-Festival de Genève

B. Rapporteur de minorité: M. Daniel Künzi.

La Bâtie est bien bâtie

Le Festival de la Bâtie a maintenant vingt-quatre ans d'existence. Les auteurs de la motion M-126 «La Bâtie-Festival de Genève, quel avenir?» ont voulu dissiper quelques inquiétudes, ou quelques doutes, au travers de leur motion. Particulièrement en mentionnant dans les considérant: «que la présence de créateurs locaux et régionaux est de moins en moins visible dans la programmation». Plus loin, les auteurs émettaient le souhait «qu'un débat s'instaure sur le rôle et les missions de ce festival».

Un large débat

La presse s'est fait l'écho des interrogations des motionnaires; le journal de l'AMR, *Viva la musica*, a consacré quatre pages de son exemplaire de février 2001 à un débat rassemblant les contributions d'une dizaine de personnalités liées au monde du spectacle. Les critiques ne manquent pas, mais il se dégage un soutien général à la programmation de la Bâtie-Festival de Genève de ces dernières années.

Pierre Losio mentionne que «chaque année, nombreux sont les créateurs locaux (…) qui soumettent des propositions aux instances programmatiques du festival dans l'espoir de figurer à l'affiche de la rentrée. Comment est-il répondu à cette attente?» La question est légitime, et une réponse a été apportée.

La motion mentionne que ce festival «a été créé par des artistes locaux pour des artistes locaux». En réalité, un festival est avant tout, comme le souligne Bernard Paillard dans sa contribution «une activité culturelle tournée vers le public». Le festival nous a présenté un rapport d'activité élaboré, qui nous indique que la participation du public peut fluctuer considérablement d'une année à l'autre, en fonction du choix des lieux de spectacles notamment.

A son origine, le festival était une manifestation pratiquement exclusivement genevoise, puis il s'est ouvert à des spectacles extérieurs. Et tout le monde s'en félicite. L'inquiétude des motionnaires portait sur une possible sur-représentation des spectacles internationaux au détriment des productions régionales (Genève, Suisse ou France voisine). L'examen du rapport fourni par la Bâtie montre que ces inquiétudes ne sont pas fondées. En effet, en 1991, les productions régionales représentaient 33% des spectacles; elles sont passées à 51% l'année dernière, avec une pointe à 64% en 1998. Elément tout aussi important, l'argent attribué aux productions régionales était de 32% l'année dernière, contre 21% en 1999 et

44% en 1998. Cela signifie donc que les productions internationales coûtent beaucoup plus cher que les régionales, les frais de séjour des troupes étrangères expliquent ce pourcentage important.

Il est certain que certaines productions locales, malgré leurs qualités, ne sont pas intégrées au Festival de la Bâtie. Il en va ainsi de tous les festivals. C'est un problème que le Festival de la Bâtie devra mieux maîtriser à l'avenir.

Le Festival de la Bâtie souhaite faire rayonner davantage à l'extérieur de nos frontières les productions locales, c'est pour cette raison notamment qu'il a demandé une augmentation de sa subvention, afin de pouvoir entreprendre des démarches auprès de salles de spectacles internationales et de pouvoir y présenter les créations de la Bâtie.

Est-ce que les productions régionales attirent plus de public que les spectacles extérieurs? Difficile de tirer une règle à ce propos; les chiffres fournis sur les trois dernières années montrent que les productions régionales attiraient 69% des spectateurs en 1998, 39% en 1999, et 50% l'année dernière. Dernier élément, le rapport du nombre de représentations total par rapport aux représentations régionales: en 1998, sur 286 représentations, 211 étaient régionales (74%); en 1999, sur 263 représentations, 125 étaient régionales (48%); l'année dernière, des 214 représentations, 152 étaient régionales (71%).

Concernant les représentations gratuites, le festival a manifesté son intention de maintenir ses représentations populaires.

Un contrat prématurée

La commission des arts et de la culture a jugé que la première invite de la motion était réalisée au vu, notamment, du rapport fourni par la Bâtie. Qu'en est-il de la seconde: «d'élaborer, si nécessaire, un contrat de prestation avec la Bâtie-Festival de Genève et d'en présenter le contenu au Conseil municipal». C'est à ce sujet que la commission était très divisée, puisque, à une voix près, elle n'a pas classé cette motion. A l'unanimité, les commissaires ont été très étonnés que le département des affaires culturelles ait présenté un «contrat de prestation» au festival.

Sans connaître le contenu de ce contrat, il est apparu à la minorité de la commission qu'une démarche de ce type, dans le domaine de la culture, était incongrue. En effet, comment et sur quels critères l'élaborer; comment évaluer la qualité d'un spectacle, les prestations fournies par des artistes? Un parallèle avec le *new public management* qui prétend pouvoir évaluer les prestations des enseignants ou des infirmières ne semble pas déplacé.

En outre, pourquoi présenter un tel contrat avec un festival soutenu par la Ville de Genève pour 30% seulement? Que se passera-t-il si les autres partenaires présentent également leur propre «contrat» au festival? L'idée de passer une convention avec le festival, ainsi qu'avec tous les organismes soutenus par la Ville de Genève, n'est pas à rejeter *a priori*. Mais le fait de l'imposer, maintenant, à la Bâtie ne nous semble pas adéquat, au surplus du fait que la commission des arts et de la culture, et encore moins le Conseil municipal, n'ont pas discuté de ces principes… et n'en connaissent même pas le contenu!

C'est pour cette raison que la minorité de la commission, à une courte voix de différence, a décidé de classer cette motion, tout en étant disposée à étudier ultérieurement l'élaboration d'une convention qui lierait les organismes subventionnés à la Ville de Genève.